

# FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

## SOUFFRANCE AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE



ALAIN ANTOINE  
CABINET D'AVOCATS



### DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR  
1 journée

### LIEU DE LA FORMATION :

Bâtiment Lizine SAVANNA  
Centre d'affaires  
14, rue Jules Thirel – ST  
PAUL

### ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations sont  
accessibles aux personnes  
en situation de handicap et  
la salle de formation est  
adaptée aux PMR.

Pour plus d'information,  
merci de contacter Mme  
Gladys TCHOUTA au 06  
93 40 27 33 ou par mail  
[formation.antoine@avocat  
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat<br/>reunion.fr)

### NOUS CONTACTER :

☎ : 02 62 21 46 00

✉ :

[formation.antoine@avocat  
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat<br/>reunion.fr)

### OBJECTIFS :

#### A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Comprendre les causes et les manifestations de la souffrance au travail dans la fonction publique.
- Identifier les facteurs de risques psychosociaux spécifiques à la fonction publique.
- Apprendre à prévenir et gérer les situations de mal-être et de souffrance au travail.
- Connaître les dispositifs d'accompagnement et les outils pour améliorer le bien-être des agents publics.
- Sensibiliser les managers et les agents sur leur rôle dans la prévention des risques psychosociaux.



### PROGRAMME DÉTAILLÉ :

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation :

- ENJEUX ET SPÉCIFICITÉS DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE
- IDENTIFIER LES CAUSES ET LES MANIFESTATIONS DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL
  - Facteurs de risques psychosociaux
  - Signes avant-coureurs de la souffrance
- RÉGLEMENTATION ET CADRE JURIDIQUE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE
  - Obligations légales de l'employeur public
  - Droit à la santé et à la sécurité au travail
  - Responsabilité de l'administration en matière de souffrance au travail
  - Dispositifs existants pour la protection des agents
- PRÉVENIR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL : APPROCHES ET OUTILS
  - Prévention primaire : Agir en amont des risques
  - Prévention secondaire : Accompagner et soutenir les agents en difficulté
  - Prévention tertiaire : Gestion des situations post-crise
- LE RÔLE DES MANAGERS ET DES RH DANS LA GESTION DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL



16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00 : Fin de la formation

### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation

